



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 20 décembre 2017

à

**Monsieur le Maire**  
de Clermont-Ferrand

10 rue Philippe Marcombes  
**63000 CLERMONT-FERRAND**

**Objet :**

Rythmes scolaires

Monsieur le Maire,

Vous venez d'annoncer aux Directeurs et Directrices d'école, votre décision de maintenir l'organisation à 4 jours et demi pour les écoles de la ville de Clermont-Ferrand.

Même si vous avez programmé des rencontres successives avec les différents acteurs de l'école, directeurs d'écoles, parents d'élèves, DDEN, associations partenaires, syndicats enseignants, agents municipaux, nous déplorons que les conseils d'école n'aient pas été consultés dans leur ensemble dans le cadre d'une démarche commune.

Dans chaque école, ceci est vécu comme un véritable mépris vis à vis de cette instance démocratique qui permet d'entendre la voix des enseignants, des parents d'élèves élus et dans laquelle la municipalité y est représentée. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lui-même, lors de diverses instances a toujours exprimé son attachement à ce que les conseils d'école soient consultés estimant que s'il n'y a pas de consensus dans l'organisation de la semaine scolaire, entre la collectivité territoriale, les enseignants et les parents d'élèves, cela ne pourrait pas fonctionner sereinement.

Pour notre organisation syndicale, l'absence de prise en compte des avis des conseils d'école a contribué à créer un climat scolaire très tendu dans les écoles de Clermont-Ferrand.

Même si le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques autorise cette décision unilatérale, vous n'êtes pas sans ignorer que c'est un sujet sensible car il impacte l'organisation du travail et les conditions de vie des différents acteurs de l'école. D'autre part, si notre profession est divisée quant à son appréciation de l'intérêt pour les élèves d'une semaine ou de l'autre, ne pas laisser de place au dialogue, rend inaudible toute réflexion cohérente, et ne transparaît alors qu'un discours, une opinion dont on nous fait croire qu'elle serait dominante.

Le SNUipp-FSU continue de revendiquer un cadrage national des rythmes scolaires afin de préserver l'unicité de l'école publique. Les inégalités territoriales qu'a engendrées la réforme ne sont pas acceptables. Nous demandons que toutes les communes soient dotées de moyens équitables pour assurer de bonnes conditions d'enseignement mais également de services périscolaires de qualité, offrant bien-être, accès à a culture et au sport pour tous les élèves sur tous les territoires.

Nous reconnaissons que la Municipalité de Clermont-Ferrand a investi sur la question éducative et que les temps périscolaires ont gagné en qualité au fil du temps. Lors de notre entrevue en mairie, nous avons témoigné des réussites dues à la coopération entre les RAL (responsables des accueils de Loisirs) et les équipes enseignantes. Cet engagement en faveur de l'enfance et de l'éducation ne doit cependant pas

occulter les interrogations qui parcourent les écoles.

Comme nous l'avons exprimé à l'occasion de notre entrevue en mairie, nous demandons que toute la transparence soit faite sur les avis des Conseils d'école. Nous demandons également que tous les Conseils d'école qui n'ont pas encore pu se réunir pour débattre sur ce sujet puissent le faire.

Nous demandons enfin que l'évaluation du PEDT par l'IFE (Institut français de l'Éducation) soit rendue publique. Madame Cécile Audet, adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance, s'était engagée à nous communiquer ces informations.

L'école publique a besoin de sérénité pour bien fonctionner. Nous comptons sur votre compréhension.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire à l'expression de nos sentiments distingués ainsi qu'à notre profond attachement au service public de l'éducation.

Les co-secrétaires départementaux  
du SNUipp-FSU 63,

Joëlle MASSON et Jonathan BOUDET

**Copie à :**

Monsieur l'Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale  
Madame Cécile AUDET, Adjointe au Maire chargée de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance

---

**SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ [Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)